



MANIFESTE

CO₂, INDUSTRIES ET TERRITOIRES

DUNKERQUE
10 JUILLET 2019

Vers un Pacte industriel et territorial pour une neutralité carbone

L'urgence climatique n'est aujourd'hui plus à démontrer. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) estime que les activités humaines ont causé une élévation de la température planétaire de 1°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Selon le rythme actuel, elle atteindra 1,5°C entre 2030 et 2052 avec des impacts significatifs notamment sur la biodiversité, la santé ou encore les ressources en eau et les rendements agricoles.

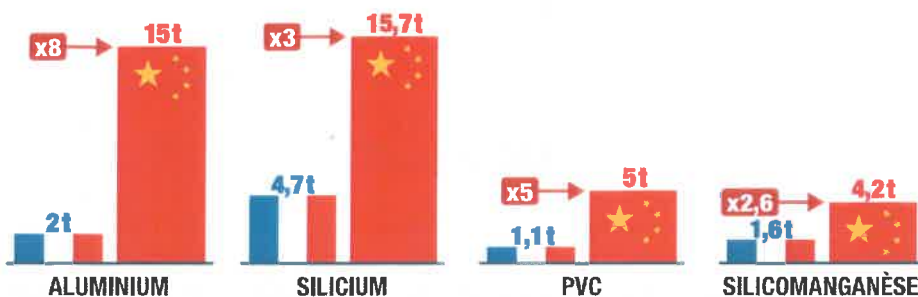
Les émissions de gaz à effet de serre, et notamment le dioxyde de carbone (CO₂) issu de l'activité humaine, contribuent fortement au réchauffement climatique.

L'Union Européenne et la France entendent incarner un leadership mondial avec la mise en place des quotas carbone et l'affirmation d'un objectif ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050.

La multiplication par 5 entre 2018 et 2019 du prix de la tonne de CO₂ s'inscrit dans cette trajectoire en incitant à la réduction des émissions, mais elle impacte aussi la performance économique des territoires industriels et constitue une importante menace pour l'emploi.

Les effets sur la compétitivité industrielle française sont d'autant plus forts que les produits importés ne sont pas soumis à des dispositions équivalentes créant ainsi un déséquilibre concurrentiel entre les entreprises européennes et les autres. Pourtant, le CO₂ généré par l'activité humaine dans le monde a des effets planétaires, qu'il soit émis en Europe, en Asie, en Afrique ou sur le continent américain.

ÉMISSIONS EN TONNES DE CO₂, POUR LA PRODUCTION D'UNE TONNE DE PRODUIT FINI DANS LES INDUSTRIES HYPER ÉLECTRO-INTENSIVES



PRODUIRE EN FRANCE
PERMET DE
DÉCARBONER
NOTRE
ÉCONOMIE

FRANCE CHINE

Ces données tiennent compte des émissions directes et indirectes des procédés de production.

La production européenne, et notamment française, génère beaucoup moins d'émission de CO₂ que dans d'autres pays du monde.

Par le passé, notre économie a connu des délocalisations importantes liées aux différentiels de coût du travail.

Il nous faut aujourd'hui éviter une nouvelle délocalisation et une désindustrialisation dues à des contraintes trop fortes sur le carbone, qui constitueraient de véritables fuites carbone vers des secteurs géographiques moins engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Ceci représente un enjeu majeur et menace l'existence même d'une industrie européenne qui sait conjuguer augmentation des volumes, sobriété énergétique et réduction des émissions à la tonne produite.

En complément d'une éventuelle taxe sur les produits importés depuis des pays qui ne se sont pas dotés d'objectifs aussi ambitieux que l'Union Européenne en matière de lutte contre le changement climatique, un accompagnement massif de l'innovation peut faire de l'industrie européenne le leader mondial de la neutralité carbone.

Plateforme industrialo portuaire, le Dunkerquois est engagé dans une véritable symbiose territoriale portée et accélérée par des programmes comme Territoires d'Innovations et Territoires d'Industrie. Tous ses acteurs sont plus que jamais mobilisés pour bâtir l'agglomération industrielle et portuaire de demain.

De nombreux projets industriels, portuaires et académiques portent sur les innovations en matière de réduction des émissions à la source, captage, stockage ou valorisation du CO₂, transfert et échanges de flux d'énergie, hydrogénation pour la production de carburants verts, méthanation, récupération de chaleur fatale...

Un véritable pacte industriel et territorial s'est constitué avec l'ensemble des acteurs du territoire, prêts à s'investir et dont

la contribution est décisive pour atteindre les objectifs nationaux de baisse des émissions de gaz à effet en 2030, en visant la neutralité carbone en 2050.

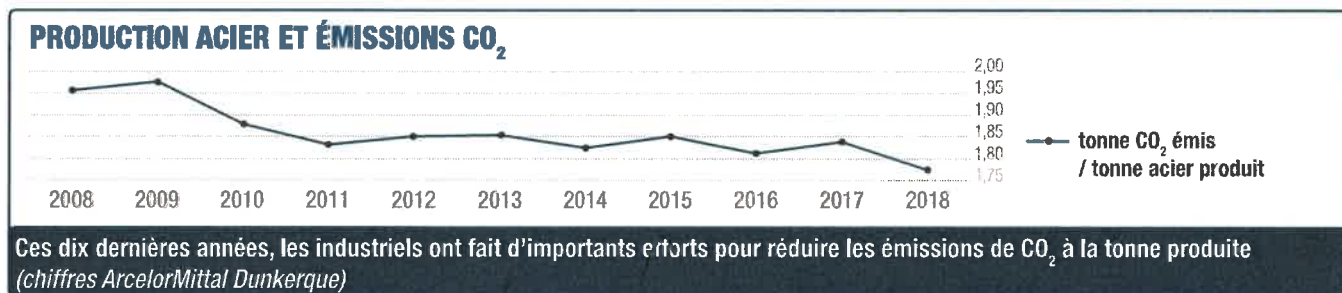
Il ne s'agit pas de remettre en cause les quotas carbone, mais de demander à ce que la part des montants financiers collectés par l'État soit de manière significative fléchée en soutien aux projets innovants des industriels et territoires d'industrie. En effet, pour réduire les émissions de CO₂, de très importants moyens et du temps sont nécessaires pour innover, expérimenter et investir dans des solutions performantes, novatrices et duplicables.

C'est une condition indispensable pour que la France puisse conserver et développer ses infrastructures industrielles, tout en limitant leurs impacts.

Plusieurs pistes peuvent contribuer à atteindre l'objectif d'une neutralité carbone :

- **Soutenir** l'approvisionnement en énergie décarbonée
- **Aider** à l'investissement dans les process innovants de réduction des émissions à la base
- **Accompagner** les projets pilotes et les démonstrateurs de captation, valorisation et stockage
- **Valoriser** le CO₂ non émis grâce au développement des logiques d'économie circulaire à l'image de la récupération de la chaleur fatale ou de l'augmentation des contenus recyclés

Tous les partenaires souhaitent que le Dunkerquois devienne un territoire expérimental et font donc une proposition pour accélérer la transition écologique : que l'État mise sur les territoires industriels et les accompagne pour bâtir l'industrie et l'économie du futur et, ainsi, éviter les délocalisations et préserver l'emploi, l'environnement et l'avenir de la planète.



Pour la CCI Littoral
Hauts-de-France

Pour la Communauté
urbaine de Dunkerque

Pour la Mission rev3

Pour ArcelorMittal
Dunkerque

Pour Liberty
Aluminium Dunkerque

Pour Comilog
Dunkerque

Pour Ferroglobe
Manganèse France